



Futur papa francais et future maman etrangere que faire?

Par **Hazz**, le **06/02/2011** à **19:56**

Bonjour a tous,
Je suis francais et vais etre papa dans quelques mois. La maman est etrangere, et le bebe naitra dans son pays pour que la future maman soit pres de ses proches ce que je comprend et accepte.
Mais nous risquons de nous installer en france apres.
Qu'advientra t-il des droits du bebe? de sa nationalite? des droits des parents, des services et aides?
Toutes ces questions se confondent et je cherche un peu d'aide pour y voir un peu plus clair.
Je vous remercie d'avance.

Par **maniongui**, le **05/03/2011** à **08:12**

Bonjour
Est français, l'enfant né d'un parent qui est au moins français. Donc votre futur enfant sera français.
La mere de l'enfant a un titre de séjour de la France ou elle reside à l'etranger?
Le lieu de résidence dependra de l'attribution des aides (caf, prestations sociales...)
Si vous avez une carte vitale, vous pourrez demander que l'enfant soit inscrit dessus.

Par **mimi493**, le **05/03/2011** à **16:43**

Ce n'est pas une bonne idée la naissance à l'étranger car elle ne pourra revenir avec l'enfant que lorsque vous aurez fait reconnaître la nationalité française de l'enfant et que vous lui aurez fait faire un passeport ou une CNI.
Avec l'ambiance actuelle, on risque, pour faire les papiers

permettant à l'enfant de rentrer en France, de vous demander un CNF
Bref, ça peut prendre des mois pour que l'enfant puisse entrer en France
PS : et conservez les preuves qu'elle était enceinte en France